

DEC152352DR05

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Lours, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité n° UMR 8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;


Vu la décision n° DEC070157DR05 du 5 novembre 2007 portant nomination de M. Michel Lours aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Michel Lours dans l'unité du CNRS n° 8630, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 octobre 2015

Arnaud LANDRAGIN
Directeur du SYRTE - UMR8630

Le directeur de l'unité
Arnaud Landragin

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délegé régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

01 45 07 52 32
01 45 07 53 35